

La Gazette de Bailly

JOURNAL de l' ASSOCIATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT de BAILLY
13, rue du Poirier au Large - 78870 BAILLY - tél/fax 0134621000 - Association Apolitique, loi de 1901, créée en 1972

L'objet de l'association est d'assurer par tous les moyens appropriés

La préservation du site, du caractère rural et de l'environnement de BAILLY,
et la sauvegarde des conditions et de la qualité de la vie dans cette localité.

L'étude, la suggestion et la promotion de toute réalisation propre à y faciliter ou agrémenter l'existence de ses habitants

Spécial Trentième Anniversaire

Sommaire

Editorial: Elus, Administrations, Associations, Chacun son rôle !
Rue du Poirier au Large: Un combat pour le juste droit !
Avis de l'APEB sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU): extraits du registre d'Enquête Publique.
Le projet SNCF de Grande Ceinture: Rien ne sera possible sans la mobilisation massive des baillacois.
La pétition qu'il faut absolument signer: déjà 1200 signatures!
Les activités de l'APEB: Participez à leur développement.

Éditorial

Élus, Administrations, Associations: Chacun son rôle !

L'APEB a toujours défendu son indépendance vis-à-vis des partis politiques et des élus locaux, particulièrement en période électorale. Lors d'élections municipales à Bailly, l'une des listes en présence ayant tenté une "récupération" de l'APEB à son profit, notre association a pris des dispositions et a voté, lors d'une assemblée générale extraordinaire, en 1995, une modification de ses statuts permettant de confirmer son caractère d'indépendance.

La crédibilité de nos actions est à ce prix, car les élus passent, les fonctionnaires passent ... mais les problèmes subsistent, et la continuité des associations, à l'écoute et au service des préoccupations des habitants, s'avère plus que jamais nécessaire.

Les Élus, principalement ceux des petites communes, dépendent des Administrations pour la gestion des affaires courantes et peuvent difficilement agir sur les grands projets.

Les associations liées aux élus peuvent être "entraînées" sur des "voies" qui divergent des objectifs initiaux et de la recherche des solutions optimales voulues par les habitants.

Seules les associations puissantes et indépendantes, comme l'APEB, ont la possibilité et la capacité de mobilisation nécessaire au succès des actions pour la protection de l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Le Président P. MENON

Rue du Poirier au Large: Un combat pour le juste droit !

L'appât du gain de certains et l'imprévoyance des autres ont conduit à permettre, voici cinq ans, des constructions (Projet "Immobilier") qui provoquent des nuisances certaines aux riverains et à l'environnement local.

Les Permis de construire ayant été délivrés malgré leur opposition, les riverains et l'APEB ont donc été dans l'obligation d'agir en justice depuis plus de cinq ans (voir les gazettes précédentes).

Ils ont obtenu de nombreux succès (auprès du Tribunal administratif, de la Cour d'Appel et du Conseil d'Etat).

Malgré la disparition de certains riverains, à qui nous rendons hommage, le combat continue pour obtenir la reconnaissance de leur juste droit.

Les procédures sont toujours en cours, mais les promoteurs, malgré l'absence de certificat de conformité, profitent depuis longtemps du fruit des autorisations de construire obtenues, et, faute de décision administrative, s'approprient sans vergogne le domaine public (butte paysagée).

L'APEB continuera, aussi longtemps que nécessaire, à soutenir les riverains dans leurs actions.

L'avis de l'APEB sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Comme chacun sait, les "Enquêtes d'Utilité Publique" n'ont de "publique" que le nom, car elles traitent le plus souvent de questions techniques qui ne sont connues que de spécialistes, à tout le moins des élus et des habitants qui ont participé à l'étude des dossiers.

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) qui devient PLU en est un bon exemple, puisqu'il précise les règles d'urbanisme à l'intérieur de zones (UE, ... NC, ND, ...) définies par la Municipalité, avec l'assistance de la DDE, et de quelques habitants choisis par le Maire, membres des Commissions.

Le Président de l'APEB a été membre de ces Commissions pendant près de 20 ans, et a toujours demandé une plus grande information des habitants sur ces sujets, pour une plus grande participation aux enquêtes publiques.

Ci-dessous, vous trouverez des extraits des remarques formulées par l'APEB, représentée par son Président, sur le Registre d'Enquête d'Utilité Publique sur le PLU, modifiant le POS de Bailly, mis à la disposition du public en Mairie de Bailly du 3 au 29 juin 2002 :

A) Remarques rédigées le 21 juin 2002, après l'examen du dossier présenté en Mairie:

" En préambule, je dois contester la méthode de travail utilisée pour la mise en place de ce PLU qui a pour objectif de remplacer le POS. En effet, notre association (APEB) fondée en 1972, dont Madame LE MOAL, Vice Président du Conseil Général, a été Administrateur, n'a pas été consultée.

Moi-même, Président de cette association depuis 22 ans, et membre des Commissions Consultatives d'Urbanisme, puis des Comités Consultatifs, pendant de longues années, j'ai travaillé sur les différents Projets et Révisions du POS. Pour des raisons non justifiées, l'accès aux Comités Consultatifs m'a été refusé après les élections municipales de mars 2001.

N'ayant malheureusement pas le temps d'un examen exhaustif de ce P.L.U. présenté à enquête publique en période électorale, donc pas favorable pour attirer la population (ce qui est pourtant son objet) je tiens à mettre en exergue quelques éléments significatifs

1) Sur la forme:

- Seul le dossier du PLU soumis à enquête est présenté dans la salle dédiée à cette enquête. J'ai demandé au Service Urbanisme un exemplaire du POS pour comparaison des articles. On m'a alors confié le seul exemplaire "à jour" (me dit-on) du P.O.S. disponible en Mairie.

2) Sur le fond:

- Des dispositions applicables à la zone UE ont été modifiées suite aux recours des riverains et de l'APEB contre le Permis de construire délivré à la société "Immobilier", et dont les actions juridiques sont en cours. Il ne serait pas admissible qu'une approbation du PLU par l'Autorité Préfectorale rende caduques les actions en cours, puisque les illégalités portent principalement sur le non respect du POS en ses articles UE3, UE7, UE8, UE9, UE 10 et UE11.

- Modification des articles UA3, UC3, UE3, UG3, UH3, ... concernant les accès et voiries. Pourquoi préciser que les larges des chaussées doivent être identiques pour des voies de plus de 50 m et de moins de 50 m de long et différencier uniquement par l'aménagement d'un trottoir (pour les voies de plus de 50 m) ?

Considère-t-on que les piétons cheminent sur la chaussée pour des voies de moins de 50 m de long ? en contravention avec toutes les règles de sécurité ! Cette modification est aberrante ! que cache-t-elle en fait ? (voir ci-dessus) ...

- Article UC8: Le COS sur cette zone est de 0,50, plus important que la majeure partie de Bailly. Il ne paraît pas souhaitable d'accentuer le bâti par rapport aux espaces verts. (même remarque pour UC7).

- Les toits terrasses ne doivent pas être favorisés, sauf dans les résidences existantes, car elles ne participent pas aux paysages de la Plaine de Versailles, dont la zone UC est proche (la Loi MALRAUX protège les perspectives du Château de Versailles).

- UC 13: Pourquoi toujours réduire les espaces verts Il ne restreignent pas les espaces de jeux ...

- UG14: La création du sous-secteur UGc (La Châtaigneraie), en y affectant un COS de 0,25, m'apparaît tout-à-fait scandaleux et je souhaite en connaître la justification, alors que le secteur UG (mitoyen) conserve un COS de 0,20. Les résidences, en l'occurrence, le Parc du Château, les Hauts de Bailly ont été construites dans la zone dite "des Parcs et Châteaux" de Bailly, avec l'intention d'y conserver un environnement de qualité, et peu dense ...

- D'une façon générale, il ne faut pas autoriser les vérandas sur rue.

- Zone NC, sous-secteur NCa: cette zone est située dans la Plaine de Versailles classée par décret du 7 juillet 2000 annexé au PLU. L'APEB a lutté pendant plus de 25 ans avec d'autres associations, aux côtés de la DIREN pour obtenir ce classement. un document d'orientation pour la gestion du site a été ... joint à ce décret Nous demandons, comme toutes les associations et la DIREN que ce document soit respecté. Il n'y est pas fait mention de quelconques activités relevant de l'agro-tourisme."

B) Nouvelles remarques rédigées le 28 juin 2002 (en complément des observations notées le 21 juin)

1) Sur le fond:

- La zone dite "NA-UI", antérieure au décret de classement de la Plaine de Versailles du 7 juillet 2000 doit être classée en zone ND car elle fait partie intégrante de la zone classée.

2) Sur la forme:

- Plusieurs personnes m'ont rapporté qu'elles sont venues dans cette salle d'enquête publique (.....), ont examiné les plans exposés et, n'ayant pas vu de registre sur la table, sont reparties sans fournir d'observation. aucune information ne guide le public quand au mode d'emploi du dossier pour consigner les observations.

- Je constate que, sur les onze pages de ce registre contenant des observations, et en enlevant les six pages que j'ai écrites, il reste cinq pages d'observations, dont trois écrites par M. le Maire et M. l'adjoint, chargé de l'urbanisme.. **S'agit-il vraiment de l'avis du public ?**"

Le projet SNCF de Grande Ceinture: Rien ne sera possible sans la mobilisation massive des baillacois

Les baillacois ont été extrêmement nombreux à signer la pétition dont vous trouvez à nouveau le texte dans cette gazette: environ 1200 à ce jour, dont les 1000 premières ont été remises à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé les membres du Conseil d'Administration de l'APEB dans ces actions, en particulier dans le vieux Bailly, Domaine du Château, et dans la résidence de la Pépinière (Harmonie Ouest), où les "scores" sont particulièrement brillant.

Chacun doit retenir la leçon de ce qui se passe pour le Projet GCO (Grande Ceinture Ouest) de liaison St-Germain-en-laye / Noisy-le-roi, où le manque de vigilance des riverains avant et pendant l'enquête d'Utilité Publique aboutit à un défaut important de protection des habitants contre les nuisances.

Comme nous l'avons écrit précédemment, il ne faut pas écouter les "chants des sirènes" qui visent à endormir la vigilance des habitants avec des "effets d'annonces" qui ne correspondent pas à la réalité.

Lorsqu'une voie ferrée existe: tout ce qui peut rouler est exploité par la SNCF, en particulier le Fret !

Puisque les élus n'ont pas su imposer à la SNCF / RFF d'abaisser le niveau des voies à Noisy-le-roi pour permettre un passage en souterrain à Bailly dans le cadre du Projet "Tangentiel Ouest" vers Versailles/Massy/Melun,

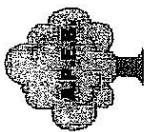
il faut donc se battre pour obtenir le déplacement de la voie vers le sud (proposition n°2)

Il est donc nécessaire de continuer à signer et faire signer la pétition pour dépasser largement la moitié du nombre de 3000 électeurs inscrits à Bailly.

L'APEB vous appelle donc à poursuivre votre aide et vos actions dans vos quartiers !

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY

13, rue du Poirier au large 78870 BAILLY - tél/fax 01 34 82 20 00
E-mail : APEB.Bailly@wanadoo.fr
Association apolitique - Nol 1901 - créée en 1972



LE CHEMIN DE FER A BAILLY

OUI,.....MAIS SANS NUISANCE

L'APEB défend depuis bientôt 30 ans votre environnement, en toute indépendance, avec succès, notamment :

- L'aménagement de protections phoniques paysagées le long de la déviation de la D307,
- Le report à 800m de la sortie de l'A86, grâce à une pétition de 1500 baillacois,
- Le classement de la Plaine de Versailles, ...

Aujourd'hui un nouveau problème nous mobilise:

La réouverture de la ligne SNCF de "grande ceinture" deSaint-Germain-en-laye à Noisy-le-roi, Versailles,

De quoi s'agit-il ? Deux projets de natures et d'intérêts différents !

- Un projet local voyageurs dit "Grande Ceinture Ouest", permet dans un premier temps de relier Saint-Germain-en-Laye (Bel-Air) à Noisy-le-roi (avec une correspondance à Saint-Nom-la-Bretèche pour Paris Saint-Lazare) avec une extension prévue vers Versailles, via Bailly.

4 trains par heure dans chaque sens

- Un nouveau projet régional, appelé "Tangentiel Ouest-Sud" de liaison SNCF depuis Achères jusqu'à Melun-Sénart, via Noisy-le-roi, Bailly, qui se superpose au précédent, et sera d'une ampleur considérable, surtout par le nombre de trains de fret annoncé:

La SNCF prévoit: 4 trains par heure dans chaque sens,
30 trains de fret minimum par jour (de nuit comme de jour)

Quel impact sur Bailly !

Quelles nuisances ?	le bruit	sur l'ensemble de l'agglomération
	les vibrations	dans une zone de 300m de la ligne
	la vue	Caténaires dans le paysage, béton, ou pire...

Bulletin d'adhésion (règlement par chèque à l'ordre de l'APEB - 13 rue du Poirier au large - 78870 BAILLY)

NOM: Prénom :

Adresse

Cotisation 2002 : Normale : 12 Euros Soutien : 23 Euros Bienfaiteur : 31 Euros (ou plus)

Les activités de l'APEB: Participez à leur développement (contacter le 01 34 62 10 00)

Depuis 30 ans, l'APEB a déployé des activités nombreuses et variées qui ont eu un effet bénéfique sur Bailly et la région ouest de Versailles.

Ces activités concernent principalement:

- Les protections contre les nuisances routières : butte paysagée au niveau de la déviation de la D307, mur au niveau du pont de l'A12, éloignement de 800 m du raccordement de l'A86 avec A12 (l'APEB est membre du Comité de suivi des engagements de l'Etat pour le bouclage de l'A86).
- L'aménagement de l'espace lors de l'urbanisation des "Parcs et Châteaux" (la Pépinière, Parc du Château, Hauts de Bailly, Châtaigneraie).
- Les études et critiques "constructives" des projets d'urbanisme sur la commune de Bailly (et les recours si nécessaire).
- Les "nettoyages" de la Forêt de Marly, du bois de la Châtaigneraie, des chemins ruraux,
- Les expositions et la sensibilisation des écoles sur des thèmes concernant l'Environnement: le bruit, les déchets, ...
- L'information, par des réunions publiques, sur des sujets d'actualité: les transports en novembre 2000, en particulier le PDU (Plan de Déplacement Urbain), le bruit des infrastructures de transport ferroviaire en mars 2002, projet de voie ferrée "Tangentielle Ouest", l'histoire de Bailly et de sa région, voici plusieurs années, avec la participation de Gérard Laureau, la protection du Patrimoine,

Parallèlement, l'APEB participe activement à la vie locale:

- Le Président de l'APEB a rédigé dès 1980 le chapitre sur "l'Aménagement Rural et les Zones Naturelles d'Equilibre" du Livre Blanc de l'Environnement des Yvelines,
- L'APEB a initié, en 1994, la création du groupement d'associations "Environnement Ouest Versailles" qu'elle anime, et qui est membre de Commissions Départementales (infrastructures, aérodrome de St-Cyr-l'Ecole, ...).
- Après avoir été membre du bureau des "Amis de la Plaine de Versailles", le Président de l'APEB est administrateur d'Yvelines Environnement (association reconnue d'Utilité Publique, regroupant les associations des Yvelines).

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY

Vos élus: Acceptent le trafic voyageur Mais Refusent le fret

C'est se voiler la face, car une fois la ligne ouverte au trafic voyageur, qu'est-ce qui empêchera la SNCF d'y faire circuler à nouveau du fret ?

Les riverains: Les solutions présentées sont inacceptables

Les propositions de l'administration, acceptées par vos élus et certaines associations, d'un abaissement minimum de la voie, en maintenant le passage sur le pont au dessus de la D307, n'offrent aucune réelle protection contre les nuisances,

Les propositions de l'APEB: - Enfouir la ligne - Dévier la ligne

Dès février 2001, nous affirmions que le passage en souterrain était la vraie solution pour protéger l'environnement.

Nous maintenons aujourd'hui notre position et nous proposons donc:

- soit le maintien sur le tracé actuel, mais enterré à Noisy et Bailly, et passant sous la D307.
- soit à défaut, un nouveau tracé contournant l'agglomération de Bailly et Noisy-le-roi, par le sud, le long de la D307.

Ces propositions entraînent des conséquences importantes sur le projet SNCF

IL FAUT AGIR RAPIDEMENT

pour que nos propositions soient dès maintenant prises en compte et étudiées sans délai par les responsables des Projets d'aménagement de la ligne SNCF de Grande Ceinture.

NOM

Adresse

Signature (1)

Document à remettre à

ou à l'APEB (adresse en-tête)

(1) personne majeure

Bulletin d'adhésion et pétition à envoyer ou remettre à l'APEB, 13 rue du Poirier au large à Bailly, ou lors du Forum des associations le 7 septembre 2002